

CPS/CRGA 55 (2025)

Décisions
ORIGINAL : ANGLAIS

**CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(14 et 15 octobre 2025, Nuku'alofa, Tonga)

DÉCISIONS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION DU CRGA

1. La cinquante-cinquième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) s'ouvre le 14 octobre 2025 à Nuku'alofa (Tonga).
2. Tuvalu préside cette session et les Tonga en assurent la vice-présidence. Y sont représentés les membres de la Communauté du Pacifique (CPS) suivants : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Royaume-Uni, Îles Salomon, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna. Le Samoa assiste à la session à compter de la deuxième journée.
3. L'Union européenne (UE) assiste aux débats en qualité d'observateur permanent. Le Forum des Îles du Pacifique (FIP), le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et les Nations Unies sont également présents en tant qu'observateurs.
4. Le représentant des Fidji prononce la prière d'ouverture.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Les États fédérés de Micronésie proposent l'adoption de l'ordre du jour, qui est approuvé.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

6. Le comité de rédaction est composé des membres suivants : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Polynésie française. Les Tonga, qui assurent la vice-présidence de la cinquante-cinquième session du CRGA, président les travaux du comité de rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7. Le Directeur général présente les réalisations de la CPS en 2025 au regard des priorités régionales telles que formulées dans la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 (Stratégie 2050). Malgré les défis associés au contexte régional et mondial, la CPS continue à diriger ses efforts sur la transformation institutionnelle et à mener une action concrète en la matière, conformément aux besoins des membres. En témoignent la stabilité financière de l'Organisation, la création de partenariats et le renforcement des partenariats existants, ainsi que l'existence d'une solide réserve de projets, comprenant notamment d'importants financements climatiques. Cette année a aussi été marquée par le renforcement de la représentation sous-régionale, grâce aux bureaux régionaux pour la Micronésie, la Mélanésie et la Polynésie, l'attention constante portée au bien-être du personnel, ainsi que l'intégration et l'innovation en interne au travers du Programme de transformation Une seule CPS et des quatre programmes phares de l'Organisation – changement climatique, systèmes alimentaires, Océan et égalité de genre.
8. Les membres félicitent le Directeur général pour son rapport et remercient le Royaume des Tonga pour la chaleureuse hospitalité et la bienveillance avec lesquelles il accueille la session. Ils saluent les avancées importantes réalisées dans des secteurs clés, la mobilisation de nouveaux financements climatiques et l'adoption de démarches proactives face aux enjeux émergents, notamment l'érosion du multilatéralisme, le réexamen de l'aide au développement accordée par les États-Unis et les effets persistants du changement climatique et des catastrophes naturelles. Les membres expriment leur soutien et leur volonté d'être davantage associés au processus de renforcement institutionnel en cours, au travers du Programme de transformation Une seule CPS (OTP), qui permettra à l'Organisation de demeurer adaptée à sa mission à l'horizon de la Stratégie 2050. Pour appuyer plus avant le portefeuille grandissant de programmes de la CPS, les Fidji, en leur qualité de pays hôte de l'antenne régionale de la CPS à Suva, manifestent à l'Organisation leur soutien indéfectible, matérialisé par la construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera des espaces de bureaux sur le campus CPS de Nabua à Suva.
9. Les membres soulignent en outre l'importance que revêtent les programmes phares de la CPS et demandent à être davantage informés de l'élaboration du cinquième programme phare sur le numérique, et davantage associés à ce processus. Ils se félicitent de la création d'outils numériques et de solutions innovantes, qui viennent s'ajouter au travail mené au titre de l'initiative Digital Earth Pacific.
10. Niue et les Îles Cook réaffirment leur souhait de bénéficier d'un soutien accru au niveau des pays, afin de renforcer les capacités et la coordination, ainsi que de favoriser l'accès des petits États insulaires aux programmes, aux projets et aux financements climatiques.
11. Les membres félicitent M. Stuart Minchin et le remercient pour l'excellence avec laquelle il a guidé la CPS, ainsi que pour son engagement en faveur de la mise en œuvre d'initiatives innovantes et transversales durant son mandat. En outre, ils remercient tous les membres du personnel du Secrétariat pour leur attachement à l'Organisation et leur action constante à son service.
12. Le CRGA :
 - i. salue le rapport du Directeur général ; et
 - ii. félicite le Directeur général, M. Stuart Minchin, pour les résultats qu'il a obtenus au cours des six dernières années.

DÉCLARATION DE L'OBSERVATEUR PERMANENT

13. Le représentant de l'Union européenne remercie le Directeur général pour son rapport exhaustif, ainsi que pour sa direction et sa gestion résolues au cours de ses six années de service. Il souligne que c'est un honneur pour l'Union européenne d'être le seul observateur permanent auprès de la CPS et le troisième contributeur financier de l'Organisation. Dans un contexte marqué par de considérables défis géopolitiques, ce statut particulier appelle un resserrement des liens pour répondre aux enjeux clés auxquels fait face le Pacifique, notamment pour ce qui concerne l'intégration régionale et les échanges commerciaux, le changement climatique et les ressources océaniques. Dans le cadre de la stratégie Global Gateway, qui vise à soutenir les investissements dans les infrastructures durables, l'Union européenne se réjouit à la perspective de poursuivre et d'étendre, le cas échéant, son partenariat de longue date avec la CPS.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

14. Le Programme de transformation Une seule CPS (OTP) est présenté. Il s'agit de la réponse stratégique du Secrétariat à l'évolution rapide du contexte de développement mondial et régional, l'objectif étant de poursuivre le renforcement de la résilience institutionnelle, de moderniser les opérations de la CPS et d'apporter plus de valeur aux membres. Principal outil de mise en œuvre des recommandations de la récente évaluation institutionnelle indépendante (EII) de l'Organisation, l'OTP est conçu pour s'inscrire dans la droite ligne du Plan stratégique 2022–2031 de la CPS et de la Stratégie 2050.
15. Les membres prennent acte des travaux du Secrétariat en faveur du renforcement de la résilience et de l'efficacité institutionnelles, et saluent globalement l'OTP, une initiative entreprise en temps opportun, qui offre la possibilité de renforcer l'harmonisation à l'échelle du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et d'améliorer le partage de services dans la future architecture régionale. Les membres formulent des observations précises concernant les investissements financiers et les incidences de l'OTP, son rôle dans le renforcement du fonctionnement bilingue de l'Organisation et les mécanismes de transfert des connaissances mis en place pour garantir le renforcement des capacités des membres et des agents océaniques. Les membres sont également intéressés par l'étude d'un mécanisme de supervision, qui permettrait d'améliorer la transparence et la redevabilité du Programme.
16. Le Secrétariat convient que la supervision de l'OTP par les membres pourrait être renforcée au moyen du processus de Sous-comité du CRGA existant. Si ce mécanisme porte ses fruits, il pourrait constituer un modèle de services organisationnels applicable dans le cadre plus général de l'harmonisation au sein du CORP. En réponse aux préoccupations soulevées par les membres, le Secrétariat précise que les ressources qui seront affectées au Programme doivent encore être précisées, mais l'accent sera mis initialement sur la planification stratégique des effectifs et le renforcement des politiques et processus organisationnels inclusifs, ce qui permettra d'obtenir un équilibre entre efficacité opérationnelle et gouvernance solide, tout en maintenant une prestation de services de grande qualité au profit des membres.
17. Le CRGA :
- iii. approuve les objectifs, l'orientation stratégique et les modalités de gouvernance du Programme de transformation Une seule CPS, principal outil de renforcement de la résilience institutionnelle et de l'efficacité opérationnelle de la CPS ;

- iv. salue les progrès réalisés jusqu'à présent, et reconnaît que des capacités et ressources ad hoc sont essentielles à une mobilisation à l'échelle de l'Organisation et à une transformation pérenne de la CPS ; et
- v. défend le modèle « Une seule CPS » auprès des membres et des partenaires, de manière à renforcer l'importance stratégique d'une expertise sectorielle, de services de soutien opérationnel et d'une planification intégrée partagés et regroupés, ainsi que la capacité de la CPS à fournir une assistance technique et scientifique à fort impact et présentant un bon rapport coût-efficacité dans tout le Pacifique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RESSOURCES HUMAINES ET RÉMUNÉRATIONS

18. Les membres sont informés des progrès réalisés par le Secrétariat, la CPS ayant exprimé la volonté de se doter d'effectifs résilients, inclusifs et très performants, dans le droit fil du septième axe prioritaire (KFA 7) du Plan stratégique de la CPS. Il s'agit notamment d'investir constamment dans le bien-être des agents et dans des initiatives et formations en faveur de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que d'améliorer les opérations au travers d'un programme d'intégration et d'orientation à l'échelle de l'Organisation, et de modules de formation obligatoires pour le personnel sur la violence domestique, les adultes vulnérables et la protection des enfants. L'égalité et la diversité demeurent des considérations prioritaires en matière de recrutement à la CPS. En août 2025, 54 % des postes à la CPS étaient occupés par des femmes et 70 % par des Océaniens.
19. L'inflation et le coût de la vie restant élevés dans les lieux d'affectation de la CPS, le Secrétariat demande au CRGA de réunir de nouveau le Groupe de référence sur les rémunérations en vue de l'approbation d'une revalorisation générale des traitements de 1,5 % et d'un réexamen des traitements et avantages du personnel par rapport à ceux des autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP).
20. Les membres félicitent le Secrétariat pour les progrès réalisés dans les domaines de l'égalité de genre, de la sécurité du personnel et du bien-être des agents. Ils se déclarent favorables à une nouvelle réunion du Groupe de référence sur les rémunérations, réunion dont le but serait d'examiner les traitements, les avantages et les prestations proposés par la CPS au regard de ceux des autres organisations membres du CORP. De plus, ils encouragent l'élaboration d'une proposition de rémunération unifiée à l'échelle du CORP, y compris les avantages et prestations, dans le cadre des travaux du groupe de travail du CORP sur l'harmonisation, proposition qui permettrait d'éviter la concurrence entre les organisations qui la composent. Certains membres se déclarent intéressés par une multiplication des possibilités de formation, de détachement ciblé et de stage au sein de la CPS ainsi que par la création de postes permettant de renforcer le protocole culturel et le bilinguisme à la CPS.
21. Les membres formulent des observations concernant en particulier la représentation de candidats issus de petits pays océaniques et de membres francophones au sein de la haute direction, l'importance d'accorder la priorité au recrutement de candidats océaniques qualifiés et de prendre en compte l'orientation, les coûts supplémentaires et les aspects logistiques associés aux recrutements d'agents extérieurs à la région. La Nouvelle-Calédonie demande davantage de données sur les motifs de démission des agents, et la Nouvelle-Zélande souligne que la difficulté à fidéliser les talents n'est pas propre à la CPS, mais constitue un défi pour l'ensemble de la région. La France demande un bilan quantitatif des différends soulevés par les agents de la CPS de manière à pouvoir évaluer l'efficacité des mesures de prévention mises en œuvre par l'Organisation en 2025.

22. Le Directeur général souligne que la présence au sein des effectifs d'une proportion importante d'agents océaniens (70 % du personnel) démontre l'efficacité pour la région des politiques de recrutement fondées sur le mérite de la CPS ; il ajoute que les sous-régions sont bien représentées. Il note toutefois que la règle actuelle fixant à six ans la durée des contrats peut constituer un obstacle à la fidélisation des agents océaniens.
23. Le CRGA :
- i. examine les mesures prises par le Département des ressources humaines pour contribuer au renforcement de l'efficacité organisationnelle de la CPS et, de manière générale, à l'exécution de son mandat régional ;
 - ii. invite de nouveau le Groupe de référence sur les rémunérations à se réunir avant le 30 avril 2026, afin qu'il réexamine le barème des traitements ainsi que les avantages, les prestations et les indemnités appliqués au Secrétariat, et les aligne sur ceux des autres organisations membres du CORP ; et
 - iii. approuve l'orientation proposée pour le réexamen des rémunérations et apporte son soutien à la poursuite de la collaboration avec les organisations membres du CORP.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

24. Le président du Comité d'audit et des risques rend compte au CRGA de l'action menée par le Comité en 2025 et précise que, bien que l'environnement mondial dans lequel la CPS évolue reste instable, elle continue de se développer en tant que partenaire régional de choix, guidée par ses valeurs océaniques et forte de ses importantes capacités scientifiques et techniques. En outre, la situation financière de l'Organisation est solide, comme en témoigne l'approbation sans réserve, par les auditeurs externes, des états financiers de la CPS pour l'exercice 2024. Le président attire notamment l'attention sur le principal risque pour la CPS à l'avenir, à savoir la nécessité de trouver un équilibre entre la croissance ambitieuse de l'Organisation et la transformation requise pour répondre aux priorités des membres malgré des capacités opérationnelles sous tension.
25. Les membres saluent l'approbation sans réserve des états financiers de la CPS pour l'exercice 2024 et prennent acte des travaux réalisés par le Comité d'audit et des risques concernant l'examen de l'intégrité financière de la CPS, compte tenu en particulier de l'évolution du paysage du financement. Ils souhaitent savoir si le Comité a examiné le budget prévisionnel 2026, qui affiche un déficit, et s'il a évalué les risques éventuels et la viabilité à long terme d'un budget déficitaire. Les membres formulent des observations précises concernant les commentaires des auditeurs externes relatifs à l'absence de justificatifs pour la création de nouveaux fournisseurs. Le président du Comité confirme que cette question est résolue, tout comme celle concernant les mesures prises pour renforcer la gouvernance de la Caisse de prévoyance.
26. Le président indique que, pour l'heure, l'examen du budget prévisionnel ne fait pas partie des tâches du Comité d'audit et des risques, mais qu'il attend de nouvelles instructions du CRGA concernant la supervision de ce processus. La CPS formule généralement des hypothèses prudentes pour l'établissement de ses projections et la prise en compte des sources de financement futures. Concernant l'OTP, les coûts doivent encore être évalués au regard des bénéfices prévus. Le président ajoute toutefois qu'un investissement équivalant à moins de 1 % du budget de fonctionnement total de la CPS pourrait produire des bénéfices

importants à l'avenir. Le Comité est prêt à échanger sur l'octroi éventuel d'un soutien aux membres de la CPS afin que ceux-ci intègrent mieux les processus financiers et les processus d'audit. Il prend également note de la demande d'une cartographie des risques propres aux membres, notamment ceux qui concernent les petits pays insulaires et les membres francophones.

27. Le CRGA :

- i. prend note du rapport du président du Comité d'audit et des risques ;
- ii. note que les auditeurs externes ont approuvé sans réserve les états financiers de la CPS pour l'exercice 2024 et que le Comité d'audit et des risques recommande au CRGA d'accepter lesdits états financiers ; et
- iii. approuve la désignation de KPMG comme cabinet d'audit externe pour une période de trois ans, conformément à la recommandation du Comité d'audit et des risques.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCES

PERFORMANCE FINANCIÈRE ENREGISTRÉE EN 2025

28. Par rapport au budget prévisionnel, le budget rectificatif 2025 de la CPS fait apparaître une réduction du déficit, qui passe de 1 million d'euros à 0,5 million d'euros. Toutefois, en août 2025, la CPS enregistrait un excédent de 1,8 million d'euros en raison de produits d'intérêts plus élevés et d'économies dues à des vacances de poste. Le Secrétariat souligne que le budget est généralement établi sur la base d'hypothèses prudentes, le budget prévisionnel des quatre derniers exercices ayant affiché un déficit alors que l'Organisation a enregistré des excédents. À partir de 2026, il est prévu de rectifier les hypothèses budgétaires, afin que les prévisions correspondent davantage à la performance financière réelle de l'Organisation, ce qui permettra d'affecter les ressources de manière plus efficace.

29. Le CRGA :

- i. prend note de la rectification du budget de l'exercice 2025, conformément au paragraphe 39 du Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique ; et
- ii. prend note des résultats de l'examen de la performance financière 2025 de la CPS à ce jour, sur la base du budget rectificatif de l'exercice 2025.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

30. Le budget prévisionnel 2026 affiche un déficit de 1,45 million d'euros, qui permettra à la CPS de financer l'investissement stratégique requis aux fins du Programme de transformation Une seule CPS et qui sera financé par les réserves de l'Organisation. Les dépenses d'investissement devraient s'établir à 8,04 millions d'euros en 2026, en raison de la construction d'un nouveau bâtiment destiné aux agents sur le site de la CPS à Nabua (Suva, Fidji) et d'autres investissements pour l'Organisation. Le budget prévisionnel 2026 inclut également une revalorisation des traitements de 1,5 %.

31. Les membres n'acceptent pas la présentation initialement proposée du budget prévisionnel 2026 en déficit. Après révision du budget par le Secrétariat, les membres s'accordent sur une nouvelle présentation du budget 2026, dans laquelle il est procédé à des tirages sur les intérêts accumulés et dont le résultat est à l'équilibre. Pour les prochains exercices, les membres encouragent la CPS à affiner ses modalités de préparation du budget, afin de garantir l'établissement de budgets à l'équilibre. Les membres se déclarent collectivement en faveur de la proposition des États-Unis d'Amérique, qui demandent que le Comité d'audit et des risques présente aux membres, lors de cinquante-sixième session du CRGA, une recommandation concernant le niveau minimum de réserves requis pour une organisation de la taille de la CPS ainsi que des précisions concernant l'utilisation des réserves.

32. Le CRGA :

- i. approuve le budget prévisionnel à l'équilibre de l'exercice 2026, qui tient compte d'une revalorisation générale de 1,5 % des traitements du personnel de la CPS ; et
- ii. donne instruction au Comité d'audit et des risques de présenter aux membres, lors de cinquante-sixième session du CRGA, une recommandation concernant le niveau minimum de réserves requis pour une organisation de la taille de la CPS ainsi que des précisions concernant l'utilisation des réserves.

QUESTIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS DES MEMBRES ET DES OBSERVATEURS PERMANENTS

33. Le montant actuel des contributions restant à verser par les membres s'élève à 4,65 millions d'euros, dont un peu moins de la moitié correspond aux arriérés des années précédentes, des plans d'amortissement ayant été établis ou des discussions ayant été engagées pour convenir du paiement des sommes dues. Les Îles Mariannes du Nord ont établi un plan d'amortissement et ont retrouvé leur statut de membre actif de la CPS pour la première fois depuis 20 ans, ce qui constitue une évolution positive.

34. Les membres demandent au Secrétariat de tenir compte des difficultés économiques rencontrées par les petits pays insulaires. Ils font état d'une tendance selon laquelle les bailleurs de fonds financent les dépenses d'investissement sans contribuer à plus long terme aux dépenses de fonctionnement, ce qui limite la capacité des membres à pérenniser les investissements. Les membres constatent également une forte pression financière due à l'augmentation des contributions demandées par différentes organisations intergouvernementales. Les États-Unis d'Amérique ont entrepris un examen de leur participation à l'ensemble des organisations internationales. La Nouvelle-Calédonie mène une démarche similaire avec l'objectif de mieux apprécier tant la nature que le niveau des contributions apportées en particulier au bénéfice de la CPS. Les membres demandent la prise en compte de ces facteurs dans le cadre d'un nouveau processus d'examen des contributions statutaires et des contributions des pays hôtes.

35. Le Directeur général invite les États et Territoires insulaires océaniques membres à percevoir leur contribution comme un investissement, et rappelle les retombées considérables associées aux programmes ciblés dont ils bénéficient ainsi que le soutien apporté pour assurer leur représentation à égalité au sein de l'Organisation. Il note avec intérêt les avis et demandes formulés par les membres, et précise qu'ils seront examinés par le groupe de travail sur les contributions statutaires et les contributions des pays hôtes.

36. Le CRGA :

- i. reconnaît que le versement en temps voulu des contributions est important pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance de la CPS et garantir sa capacité à offrir des services aux membres ;
- ii. engage les membres qui ne l'ont pas encore fait à verser leurs contributions à la CPS ou, pour ceux qui accusent des arriérés, à établir un plan d'amortissement avec le Secrétariat ; et
- iii. note que l'examen des contributions statutaires et des contributions des pays hôtes reprendra ultérieurement.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE NUMÉRISATION DES ARCHIVES AUDIOVISUELLES DE LA CPS – ÉCHOS DU PACIFIQUE : DES HISTOIRES RACONTÉES PAR ET POUR LE PACIFIQUE

37. Les membres reçoivent des informations concernant la proposition de programme de numérisation des archives audiovisuelles intitulé Échos du Pacifique : des histoires racontées par et pour le Pacifique. Ce programme est conçu pour préserver les archives audiovisuelles historiques de la CPS, notamment le fonds de catalogue de l'émission de télévision The Pacific Way, ainsi que pour contribuer aux objectifs stratégiques formulés par le Conseil des arts et de la culture du Pacifique (CPAC) et définis dans la Stratégie culturelle régionale océanienne 2022–2032. Le Secrétariat prend également acte du généreux financement d'amorçage d'un montant de 350 000 euros accordé par la France, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna à l'appui de ce programme.
38. En considération du rôle primordial joué par la CPS en faveur de la préservation de la culture du Pacifique, l'Australie annonce l'octroi de 1,5 million de dollars australiens au profit du programme Échos du Pacifique de la CPS et remercie la France d'avoir lancé cette initiative lors de la cinquante-quatrième session du CRGA.
39. Les membres accueillent très favorablement ce programme et confirment leur soutien en faveur de la numérisation du patrimoine audiovisuel de la région détenu par la CPS. Ils attirent plus particulièrement l'attention sur l'importante contribution à la Stratégie 2050 de cette initiative axée sur la préservation de la culture autochtone. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française souhaitent se porter candidates au comité de gouvernance du programme Échos du Pacifique. Les membres remercient les membres francophones d'avoir ouvert la voie à ce projet et d'avoir accordé le financement d'amorçage, et saluent les engagements financiers substantiels de la France, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna, et de l'Australie. Ils comptent sur des contributions supplémentaires pour donner une traduction concrète au fonds, l'objectif étant d'aller au-delà de la simple numérisation des archives, pour faire de ce projet un véritable mécanisme de renforcement des capacités au sein des industries culturelles et créatives du Pacifique, ainsi qu'un outil de formation destiné plus largement aux secteurs du patrimoine et de l'audiovisuel dans le Pacifique. Les membres soulignent qu'il est également important de veiller à l'élaboration de protocoles d'accès, ainsi qu'au renforcement des services de conseil sur les droits d'auteur, la propriété communautaire et le consentement, pour asseoir les données et la souveraineté numérique du Pacifique.

40. Le CRGA :

- i. prend note de la démarche proactive adoptée par la CPS afin de préserver le patrimoine culturel du Pacifique au titre du programme Échos du Pacifique ;
- ii. note que le Conseil des arts et de la culture du Pacifique (CPAC), réuni en sa quarante-deuxième session, a approuvé le programme Échos du Pacifique ;
- iii. réaffirme l'importance de l'émission de télévision The Pacific Way, qui contribue à mieux faire entendre les voix et les histoires du Pacifique ;
- iv. salue l'aide reçue de la France, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna, et de l'Australie, et les remercie pour le financement d'amorçage accordé en faveur du programme Échos du Pacifique ; et
- v. encourage la poursuite des efforts de mobilisation de ressources à l'appui de la mise en œuvre du programme Échos du Pacifique.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES PARTENARIATS, LA MOBILISATION DE RESSOURCES ET LA CAMPAGNE POUR LA PROSPÉRITÉ DANS LE PACIFIQUE BLEU (UBPP)

41. La CPS continue de s'adapter à une situation tendue en matière de financement du développement à l'échelle mondiale, à travers la mise en œuvre sa Stratégie de mobilisation de ressources 2023–2025 et l'élaboration de sa première stratégie de partenariat, qui vise à poursuivre le développement des partenariats stratégiques et des fonds programme. Les membres sont informés des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de la Campagne pour la prospérité dans le Pacifique bleu (UBPP) et du processus de co-conception supervisé par le groupe de travail sur l'UBPP, lui-même piloté par les membres, avec le soutien de la CPS. La phase d'expérimentation a déjà permis d'obtenir de premiers résultats, dont la mobilisation, à travers le Bezos Earth Fund, de 37,5 millions de dollars des États-Unis d'Amérique sous forme de subventions au profit de 12 pays membres, dont quatre Territoires ne pouvant pas bénéficier de l'aide publique au développement. Ces premiers résultats ont pu être obtenus grâce au soutien de l'Australie et, plus largement, des fonds flexibles octroyés par la Nouvelle-Zélande dans le cadre du Programme phare sur le changement climatique. La démarche d'appropriation par le Pacifique et le processus de co-conception piloté par les membres ont été validés, mais plusieurs enseignements ont été tirés de cette expérience. De plus, des ressources propres devront être mobilisées pour que la mise en œuvre de l'UBPP puisse se poursuivre.
42. Les membres expriment leur soutien en faveur de l'UBPP et réaffirment l'importance pour les bailleurs de fonds et partenaires potentiels de respecter les Principes d'efficacité de l'aide dans le Pacifique ainsi que les valeurs et politiques institutionnelles de la CPS, et de s'y conformer dans leurs activités. Ils demandent instamment aux bailleurs de fonds d'adopter des conditions de financement permettant à la CPS de couvrir les coûts de fonctionnement. Les petits États insulaires plaident une nouvelle fois en faveur d'initiatives ciblées de renforcement des capacités, adaptées à leurs besoins.
43. L'Australie fait état de son engagement de 1,1 million de dollars australiens en faveur de l'UBPP et espère que cette campagne deviendra une composante pérenne du secteur du développement.

44. Le CRGA :

- i. prend note du vaste processus de co-conception piloté par les membres qui sous-tend l'UBPP et des importants enseignements que cette démarche expérimentale a permis de tirer ;
- ii. constate les premiers succès de la Campagne, notamment le premier cycle de subventions financées par le Bezos Earth Fund à l'appui de 12 États et Territoires, et la Great Barrier Reef Initiative ;
- iii. constate le soutien financier additionnel apporté par l'Australie, qui a permis de concrétiser le premier cycle de subventions, et par la Nouvelle-Zélande (par l'intermédiaire du Programme phare sur le changement climatique), qui appuie les activités de co-conception de l'UBPP ;
- iv. souligne la proposition de valeur propre de l'UBPP, qui vise à élargir la palette d'outils de financement du Pacifique, ainsi que sa complémentarité par rapport aux mécanismes existants ;
- v. approuve la recommandation du groupe de travail de l'UBPP visant à adopter une démarche d'expérimentation avant mise à l'échelle, soutenue par une petite équipe opérationnelle et agile au sein de la CPS ; et
- vi. reconnaît que toutes les mesures nécessaires à l'adoption d'une démarche d'expérimentation avant mise à l'échelle pour l'UBPP nécessiteront la mobilisation de ressources supplémentaires, de nouvelles discussions, ainsi que des modalités de financement permettant à la CPS de recouvrer ses frais de fonctionnement

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU CRGA POUR LE PLAN STRATÉGIQUE**MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2022–2031 DE LA CPS**

45. Au nom de la co-présidence du Sous-comité du CRGA, le représentant de la Nouvelle-Calédonie, M. Jimmy Naouna, présente aux membres les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2022–2031, ainsi que les [conclusions](#) formulées lors de la réunion du Sous-comité, tenue en juin 2025. Le Sous-comité salue la résilience de la CPS et la continuité des services assurée en 2025 malgré l'incertitude des perspectives mondiales en matière de développement. Ils prennent note avec satisfaction du Rapport de résultats 2024 de la CPS, de la révision du Cadre de résultats stratégiques et de l'innovation dont continue de faire preuve l'Organisation dans le domaine du suivi-évaluation et de l'apprentissage (SEA).

46. Le CRGA :

- i. prend note du travail accompli par le Sous-comité du CRGA dans le cadre de sa fonction de contrôle de la mise en œuvre du Plan stratégique, ainsi que des efforts déployés par la CPS en vue de maintenir la prestation de services dans un contexte de difficultés sur le plan géopolitique et en matière de financement ;
- ii. approuve les recommandations du Sous-comité relatives aux conclusions de l'évaluation institutionnelle indépendante (EII), en particulier concernant :
 - a. la cartographie, la définition et le chiffrage d'une décentralisation plus importante de la CPS ;

- b. le redimensionnement des processus de la CPS visant à recenser et à combler les carences observées dans les pays membres et à répondre à leurs besoins, s'agissant en particulier des États insulaires de plus petite taille ;
 - c. la réalisation, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de partenariat de la CPS, d'un exercice conjoint de définition permettant de mieux comprendre comment la CPS travaille avec les partenaires du développement conformément à son Plan stratégique ;
 - d. la poursuite des discussions parmi les membres afin d'affiner et de formaliser une stratégie de communication avec les ministères techniques compétents et les correspondants dans les pays ; et
 - e. la demande d'un point régulier sur les progrès accomplis au regard des recommandations de l'EII, par l'intermédiaire du Sous-comité ;
- iii. prend note de l'approbation hors session du Rapport de résultats de la Communauté du Pacifique 2024 ;
 - iv. exprime son soutien à la réalisation d'un exercice de cartographie et de cadrage en vue d'un cinquième programme phare, consacré au numérique, ainsi qu'à son alignement sur les cadres régionaux ; et
 - v. appuie des démarches adaptatives en matière de suivi-évaluation et d'apprentissage (SEA) pour les évaluations à trois ans et à cinq ans du Plan stratégique, de sorte que la CPS soit en mesure de faire face aux incertitudes régionales et mondiales tout en continuant de s'engager en faveur d'une culture de l'amélioration.

RAPPORT DE L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE INDÉPENDANTE (EII) DE LA CPS ET RÉPONSE DE LA DIRECTION

47. Les membres examinent la réponse apportée à l'EII par la direction de la CPS ainsi que les recommandations formulées par le Sous-comité du CRGA lors de sa réunion de juin 2025. L'accent est mis tout particulièrement sur l'importance de la décentralisation, l'objectif étant que la CPS puisse fournir ses services et affecter ses agents de manière équitable entre les pays et au sein des sous-régions. Il convient également de définir les modalités selon lesquelles la décentralisation pourra se poursuivre à la CPS, sur le plan des coûts et des risques, dans le contexte de l'évaluation de l'architecture régionale en cours. Niue se porte volontaire pour accueillir toute initiative qui serait menée à titre expérimental en faveur de la décentralisation, en particulier celles qui renforceraient l'appui à la coordination dans les petits membres insulaires. Vanuatu soulève également plusieurs points, notamment la nécessité d'améliorer la visibilité des bureaux régionaux de la CPS et l'importance de la culture, des langues et de l'expérience du Pacifique dans le cadre des recrutements et des détachements.
48. Le CRGA :
- i. approuve la mise en œuvre des 44 mesures définies dans la réponse de la direction à l'évaluation institutionnelle indépendante pour 2025 ;
 - ii. note que ces mesures s'inscrivent dans le droit fil du Programme de transformation Une seule CPS et du Plan stratégique 2022–2031 de la CPS ;

- iii. prend note de l'existence de risques associés à la mise en œuvre des 44 mesures, tels qu'examinés par le Comité d'audit et des risques ; et
- iv. confirme que le Secrétariat sera chargé de suivre les progrès accomplis au regard des recommandations de l'évaluation institutionnelle indépendante et d'en rendre compte dans les futurs documents destinés au Sous-comité du CRGA au titre du point récurrent de l'ordre du jour consacré aux évaluations stratégiques.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION RÉGIONALE ET POINT SUR LA STRATÉGIE POUR LE PACIFIQUE BLEU À L'HORIZON 2050

49. Le Secrétaire général adjoint du FIP (Programmation et politiques stratégiques) présente un point sur la coopération régionale, dans le contexte de l'évaluation de l'architecture régionale et de la mise en œuvre de la Stratégie 2050. Il indique que la nouvelle donne géopolitique et la contraction des financements en faveur du développement mettent à l'épreuve l'utilité et la visibilité des institutions et des mécanismes multilatéraux, et il renouvelle les appels en faveur de processus intergouvernementaux plus rationalisés, agiles et adaptés. Le Secrétariat général du FIP reconnaît le soutien apporté par la CPS à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie 2050 dans le cadre du groupe de travail sur le SEA de la Stratégie 2050, en sa qualité de présidente des groupes consultatifs techniques consacrés au développement centré sur l'humain, ainsi qu'au travers des progrès accomplis au regard de la finalisation des actions collectives régionales. La CPS a également participé au talanoa politique de haut niveau du Forum des Îles du Pacifique (FIP) en contribuant aux discussions relatives aux différentes propositions concernant l'organisation de l'architecture régionale et en faisant part des enseignements tirés des réformes organisationnelles.
50. Les membres sont informés de la poursuite de la phase 3 de l'évaluation de l'architecture régionale. Le rapport politique de haut niveau, accompagné de recommandations, a été présenté au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP en septembre 2025, et les questions relatives à la rationalisation du CORP, notamment l'examen de la Charte du CORP et l'étude d'une politique étrangère pour le Forum, font l'objet de consultations approfondies. Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP ont approuvé le lancement des travaux sur la mise en place d'une feuille de route pour l'intégration régionale, d'un dialogue politique et d'un mécanisme d'intermédiation, ainsi que le mécanisme de partenariat du FIP et la politique sur les critères d'adhésion au FIP. La catégorie des États insulaires de plus petite taille a été validée pour prise en compte dans les programmes de travail de toutes les organisations membres du CORP.
51. Le Secrétariat général du FIP se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec la CPS et remercie le Directeur général et le Secrétariat pour le travail et les efforts qu'ils ont réalisés à l'appui des divers processus régionaux et de la mise en œuvre de la Stratégie 2050. Le Secrétaire général adjoint salue en outre le leadership du Directeur général de la CPS, M. Stuart Minchin, durant son mandat, et lui adresse ses vœux de réussite.

52. Les membres se félicitent des contributions de la CPS à la mise en œuvre de la Stratégie 2050 et aux processus intergouvernementaux de l'évaluation de l'architecture régionale, et encouragent la CPS à maintenir son solide appui scientifique et technique au niveau sectoriel, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, dans le prolongement de la vision stratégique de la Stratégie 2050, en mettant particulièrement l'accent sur les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'égalité de genre et des pêches. Cette approche permettra de garantir que la Stratégie 2050 est inclusive, équilibrée et différenciée et peut servir à la fois l'équité régionale et la coordination régionale. Le mécanisme de partenariat proposé dans le cadre du FIP favorisera la promotion de la collaboration et du respect mutuel, qui sont essentiels à la structuration des objectifs communs de la région. La Nouvelle-Calédonie se félicite de l'organisation de réunions conjointes dans une optique de rationalisation des engagements des membres et encourage la CPS à intensifier sa collaboration avec les autres organisations membres du CORP afin d'améliorer l'efficacité collective.
53. Les membres remercient le Secrétaire général adjoint du FIP pour son point d'information sur l'évaluation de l'architecture régionale et la Nouvelle-Zélande se félicite du processus plus collaboratif de définition des programmes régionaux établi conformément à la Stratégie 2050. Les États-Unis saluent les efforts déployés pour évaluer l'efficacité régionale dans le cadre de l'évaluation de l'architecture régionale, de sorte que les membres puissent retirer un maximum de bénéfices de l'action collective régionale et de l'utilisation des ressources limitées à leur disposition. Ils recommandent vivement que les conclusions de l'évaluation de l'architecture régionale, de même que les incidences budgétaires et programmatiques qu'elles pourraient avoir pour la CPS, soient présentées aux organes directeurs de l'Organisation pour discussion et examen. Ils disent attendre avec intérêt de pouvoir travailler avec le Secrétariat général du FIP sur le mécanisme de partenariat proposé pour l'avenir. Les Territoires et les pays non membres du FIP demandent également à recevoir des points d'information réguliers sur l'évaluation de l'architecture régionale et la Stratégie 2050 afin de pouvoir être associés à ces importants processus.
54. Le Secrétaire général adjoint indique que le Secrétariat général du FIP attend des orientations claires de la troïka concernant le mécanisme de partenariat proposé et les processus de rationalisation, lesquels devront être présentés aux chefs d'État et de gouvernement du FIP et entérinés par ces derniers. Des consultations seront alors menées avec les membres, les organisations membres du CORP et de potentiels partenaires du développement, dans le cadre d'un processus ouvert et clairement défini. Il note en outre l'existence de divers mécanismes de coordination dans les différentes organisations membres du CORP et reconnaît que les bureaux régionaux de la CPS, la famille des organisations membres du CORP et les postes de chargé de liaison du FIP pour les États insulaires de plus petite taille pourraient favoriser une action mieux contextualisée et adaptée dans la région. En réponse à l'offre de soutien des Îles Marshall, il salue le rôle de leadership joué par les membres dans la définition des modalités de l'évaluation de l'architecture régionale en cours et des processus de mise en œuvre de la Stratégie 2050, compte dûment tenu de leurs contextes respectifs.
55. Le CRGA :
- ii. prend acte des travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie 2050, par l'intermédiaire du groupe de travail sur le suivi-évaluation et l'apprentissage de la Stratégie 2050 et des groupes consultatifs thématiques, et prend note des activités et des produits figurant dans le rapport d'avancement 2025 relatif aux actions collectives régionales ; et

- iii. encourage la CPS à continuer de participer activement et d'apporter son soutien aux travaux de mise en œuvre de la Stratégie 2050 à l'appui de l'évaluation de l'architecture régionale, en vue d'une intégration régionale accrue ; et
- iv. demande que les conclusions de l'évaluation de l'architecture régionale, de même que les incidences budgétaires et programmatiques qu'elles pourraient avoir pour la CPS, soient présentées aux organes directeurs de l'Organisation pour discussion et examen.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES RÉUNIONS SECTORIELLES ORGANISÉES PAR LA CPS
AU NIVEAU DES MINISTRES ET DES DIRECTEURS**

56. Le cabinet Humanitarian Advisory Group présente aux membres l'analyse des réunions ministérielles organisées ou co-organisées par la CPS. L'analyse donne suite à l'une des recommandations de l'EII de la CPS et a débouché sur des recommandations concrètes concernant l'élaboration concertée des ordres du jour, le renforcement de la redevabilité, une participation plus inclusive, l'optimisation des formats et une meilleure intégration au sein de l'architecture régionale. Pendant la séance consacrée à ce point, les membres reçoivent également un point d'information sur les conclusions de la quatrième Conférence des ministres de l'Agriculture et de la Foresterie du Pacifique, ainsi que de la huitième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique.
57. Les membres saluent les recommandations issues de l'analyse et Guam relève l'importance de la prise en compte des petits membres insulaires. Les Îles Cook espèrent que cette analyse sera également examinée dans le contexte de l'examen régional plus général des réunions, qui s'inscrit dans l'évaluation de l'architecture régionale. Les Fidji soulèvent la question de la définition des programmes régionaux et, tout comme la Nouvelle-Calédonie et Niue, soulignent la nécessité de rationaliser plus avant les réunions régionales et sectorielles pour une rationalisation du calendrier des réunions organisées dans la région dans un souci d'efficience et d'efficacité. Le Samoa indique qu'il est nécessaire de rechercher des solutions régionales face aux problèmes régionaux, et encourage les membres et les organisations membres du CORP à entreprendre une évaluation honnête et à prendre des mesures en vue d'un programme harmonisé à l'échelle du CORP pour les réunions sectorielles et ministérielles. La Nouvelle-Calédonie et la France réaffirment l'importance du bilinguisme de la CPS et la nécessité de communiquer simultanément aux membres les documents en anglais et en français.
58. Wallis et Futuna propose la mise en place d'un cadre de référence commun fondé sur des effets mesurables, et de mécanismes réguliers de retour d'information et de rapport. Les bureaux régionaux de la CPS peuvent à cet égard servir de relais de proximité, accompagnant les pays et facilitant la coordination et le suivi des priorités sur le terrain.
59. Le Directeur général indique que faire le trait d'union entre le travail sectoriel de la CPS, ses mécanismes de gouvernance et les mécanismes élargis de gouvernance du CORP est une tâche complexe, qui est par ailleurs souvent tributaire de la coordination et de la communication entre les ministères chargés des portefeuilles sectoriels et les ministères des Affaires étrangères au niveau des pays. Il reconnaît le manque de systématisme dans la manière dont la CPS aborde le bilinguisme dans les réunions qu'elle organise et confirme que des solutions sont actuellement à l'examen en interne en vue d'améliorer l'organisation bilingue de toutes les réunions de la CPS, quel qu'en soit le contenu ou le format.

60. Faisant suite à l'intervention des États fédérés de Micronésie, les membres accueillent avec satisfaction les informations présentées par les présidents de la quatrième Conférence des ministres de l'Agriculture et de la Foresterie du Pacifique et de la huitième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES PROGRAMMES PHARES DE LA CPS

61. Le Secrétariat confirme que les quatre programmes phares de la CPS – changement climatique, systèmes alimentaires, Océan et égalité de genre – permettent toujours d'apporter un appui technique intégré et coordonné aux membres et jouent un rôle essentiel dans la transformation institutionnelle au travers de l'OTP. En outre, les projets d'élaboration d'un cinquième programme phare sur le numérique progressent.
62. La France salue la dynamique d'innovation des programmes phares de la CPS et invite les membres intéressés à participer à une étude de faisabilité sur l'utilisation de la scorie de nickel calédonien, qui sera conduite conjointement par le Centre du nickel de Nouvelle-Calédonie (CNRTEC) et l'Université du Queensland, avec le soutien du Fonds Pacifique et du Fonds d'infrastructure régional océanique (PRIF), en réponse à l'intérêt exprimé par plusieurs membres de la CPS. La France demande que la Division géosciences, énergie et services maritimes (GEM) de la CPS s'associe pleinement à cette étude afin de garantir une diffusion des connaissances dans la région. Pour la France, c'est un exemple concret de coopération et de solidarité Pacifique, fondées sur la science. Cette proposition est soutenue par l'Australie, les Îles Cook, les États-Unis d'Amérique, les Fidji, les Îles Marshall, Niue, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, les Tonga, Vanuatu et Wallis et Futuna. Plusieurs membres appellent également de leurs vœux la mise en place et la généralisation de normes régionales de construction pour le Pacifique.
63. Les membres remercient le Secrétariat pour les informations présentées et prennent acte du travail mené en vue de la mise en place effective des programmes phares de la CPS, notamment l'élaboration d'un programme phare sur le numérique, afin d'aborder les questions transversales intéressant la région – changement climatique, systèmes alimentaires, océan et égalité de genre. Bien que les membres de la CPS expriment des vues divergentes quant à leurs positions stratégiques et aux définitions retenues pour ces questions, l'importance de répondre aux priorités des membres dans la concrétisation des programmes phares est mise en avant. Plusieurs recommandations sont formulées en vue de l'amélioration de l'approche par programme phare ; il est notamment fait mention de la nécessité de renforcer l'articulation entre les programmes phares et les travaux pratiques, d'intégrer des mécanismes de renforcement des capacités et de pilotage, d'entreprendre une analyse plus poussée de l'efficacité de l'approche par programme phare et des effets obtenus, et de mieux comprendre la façon dont les ressources locales pourraient être mobilisées pour maximiser les résultats sur le terrain. Les membres demandent à être tenus informés des points d'information sur les avancées et la mise en place effective des programmes phares de la CPS.
64. La Nouvelle-Calédonie, les Fidji et les Îles Salomon soulignent que le nouveau Programme phare sur le numérique devrait s'inscrire en complémentarité avec la Déclaration de Lagatoi, les cadres numériques existants et les dialogues ministériels sur les TIC pour éviter les doublons et garantir la répartition équitable des progrès numériques dans la région.

65. Wallis et Futuna, soutenu par la France, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, demande que la CPS prenne appui sur la Fédération des Chambres d'Agriculture et de la Pêche du Pacifique, afin d'en mobiliser l'expertise dans le cadre de son Programme phare sur les systèmes alimentaires. Il s'agit d'un cadre ambitieux à l'échelon local ou régional qui permettrait de valoriser les produits du Pacifique, d'assurer le renforcement des capacités dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture, et, ainsi, de renforcer la souveraineté alimentaire des membres de la CPS.
66. Le Directeur général explique que les programmes phares sont un moyen de combler les lacunes en matière de coordination interne sur les questions transversales, afin de proposer des solutions techniques au profit des membres. Les travaux entrepris en 2025 reflètent l'action menée conformément au mandat de la CPS, qui s'articule notamment autour de domaines tels que le changement climatique et l'égalité de genre. Il réaffirme que la CPS joue un rôle de facilitateur de la recherche scientifique et de l'appui technique au service des membres et se félicite de l'étude de faisabilité sur l'utilisation de la scorie de nickel. Il rassure les membres sur le fait que le cinquième programme phare sur le numérique est conçu pour accroître la valeur apportée à la région, au moyen d'outils numériques et de l'utilisation de technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, ainsi que des meilleures pratiques en vigueur en matière de collecte, de gestion et de protection des données. Ces initiatives complèteront les projets et processus en cours dans le domaine numérique dans la région. Le Programme phare sur le changement climatique est cité en exemple, illustrant la manière dont la CPS exploite les capacités techniques et les dispositifs de rapport, en s'appuyant sur les démarches de SEA existantes ainsi que sur les processus interdivisions (CPS) et interinstitutions (CORP). L'engagement continu de la CPS en faveur de la formation des jeunes professionnels transparaît également dans le programme océanien des chargés des financements climatiques, qui relève du Programme phare sur le changement climatique, et le programme ECOP (professionnels de l'océan en début de carrière), qui relève du Programme phare sur l'Océan.
67. Le Secrétariat se félicite de l'initiative proposée par Wallis et Futuna et relève qu'il existe des synergies avec les travaux menés par la CPS dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.
68. Le CRGA :
- i. salue les avantages offerts par l'approche des programmes phares à l'échelle de la CPS en ce qui concerne la maximisation de la mise en œuvre et l'amélioration de la visibilité des services de la CPS dans de grands domaines d'action transversaux ;
 - ii. salue les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le cadre des programmes phares en 2025, en particulier pour ce qui concerne la constitution effective, par le Programme phare sur le changement climatique, d'une réserve cumulée de financements climatiques d'un montant de 400 millions de dollars É.-U. au profit des États et Territoires insulaires océaniques, ainsi que les importants progrès réalisés pour assurer la neutralité sur le plan des coûts de la fonction d'entité d'accès direct pour laquelle la CPS est accréditée auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'adaptation ;
 - iii. exprime son soutien en faveur de la réalisation de l'exercice de cartographie et de cadrage des capacités et des priorités en matière numérique dans le Pacifique, ainsi que de la conception d'un cinquième programme phare sur le numérique en phase avec les cadres régionaux ; et

- iv. salue et soutient la demande adressée par la France à la CPS afin que l'Organisation apporte son appui à la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'utilisation de la scorie de nickel calédonien, qui sera menée conjointement par le Centre du nickel de Nouvelle-Calédonie (CNRTEC) et l'Université du Queensland, avec le soutien financier du Fonds Pacifique et du Fonds d'infrastructure régional océanien.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : CINQUANTE-SIXIÈME SESSION DU CRGA – LIEU, DATES,
PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE**

69. Le Royaume des Tonga remercie les membres pour la confiance qu'ils lui ont accordée dans son rôle de président de la cinquante-sixième session du CRGA. Le Royaume-Uni lui témoigne son plein soutien en sa qualité de vice-président de la session, et réaffirme son attachement à la Stratégie 2050.

70. Le CRGA :

- i. convient que les Tonga présideront la cinquante-sixième session du CRGA et que le Royaume-Uni en assurera la vice-présidence ;
- ii. confirme que la cinquante-sixième session du CRGA se tiendra au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ; et
- iii. note que les membres seront informés des dates de la session en temps utile.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

71. Les membres prennent note du point réalisé par le Secrétariat concernant la mise en œuvre des décisions prises par le CRGA à sa cinquante-quatrième session et de celles adoptées hors session, ainsi que du rapport du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : RECRUTEMENT DU·DE LA DIRECTEUR·RICE GÉNÉRAL·E

72. Les membres du CRGA réunis en sa cinquante-cinquième session examinent le rapport du Comité consultatif de sélection et recommandent à la quatorzième Conférence de la Communauté du Pacifique un·e candidat·e pour le poste de Directeur·rice général·e. La recommandation figurera dans la lettre de la présidence de la cinquante-cinquième session du CRGA à la présidence de la quatorzième Conférence aux fins d'examen et de décision par la Conférence.

REMARQUES FINALES

73. Le Directeur général remercie les membres de leur attachement indéfectible au travail de la CPS. Il se dit encouragé par leur participation constructive et le consensus atteint par le CRGA, réuni en sa cinquante-cinquième session. Il dit tout l'honneur et le privilège qu'il a eus de servir la CPS au cours des six dernières années, et il encourage les membres à continuer de se montrer ambitieux dans leurs aspirations et à l'égard de l'action à mener à l'avenir.
74. Le président adresse ses sincères remerciements aux membres pour leur participation et les débats fructueux tenus lors de la session. Il remercie la vice-présidente, la représentante des Tonga, pour sa conduite avisée du comité de rédaction, ainsi que le Royaume des Tonga pour son accueil chaleureux et bienveillant en tant que pays hôte de la cinquante-cinquième session du CRGA et de la quatorzième Conférence. Il remercie également le Secrétariat pour son excellente organisation de la session.
75. Le président adresse ses remerciements au Directeur général sortant, M. Stuart Minchin, pour son dévouement à l'égard du Secrétariat et son action au service des membres de la CPS au cours de son mandat.
76. Le représentant des États fédérés de Micronésie prononce la prière de clôture.
77. Le président déclare la réunion close le mercredi 15 octobre 2025.
-